



MAIRIE

DE

C E R N E X

Haute-Savoie



Information du Maire - Réunion scolaire 15.09.2015

Chers Parents,

Je me permets de venir à vous afin de vous informer de la situation actuelle de désaccord entre la Communauté de Commune du Pays de Cruseilles (CCPC) et la Commune de Cernex. Ce désaccord porte sur nos compétences et responsabilités respectives à savoir le Scolaire pour la CCPC et le Périscolaire pour notre commune.

Notre école est un élément très important pour nous tous en tant que parents, mais également en tant que citoyens, et c'est pour cette raison que la Commission Scolaire, les Adjointes ainsi que moi-même avons construit une position de prise de responsabilité que vous pourrez aisément comprendre après un bref développement des éléments clefs ci-après :

La situation actuelle est la résultante d'une croissance de nos besoins scolaires et périscolaires qui ont été formalisés par une étude de besoin initialisée par la CCPC en 2008. Cette étude avait conclu en 2009 à une nécessité urgente, d'une part, de réaliser la réhabilitation des 2 classes dans l'école Jule Ferry, et d'autre part, la création d'une classe supplémentaire avec vestiaires et salle d'atelier.

Malgré les 3 déclinaisons de scénarii analysées avec le précédent Conseil Municipal, la CCPC n'a pas souhaité prendre position et ce, jusqu'en 2013 où Cernex a été confronté à une demande croissante d'accueil en Périscolaire.

La Commune a donc souhaité utiliser la surface occupée par la salle de classe à cette époque attenante à la cantine du périscolaire. Utilisation à juste titre puisque, la Commune a un droit de propriété et de jouissance de 35 % de la surface des bâtiments du groupe scolaire récent,

par convention effective de mai 2003. Cette surface, qui nous est acquise, correspond à un peu plus de la surface actuellement utilisée par le périscolaire.

En 2013, la récupération de cette salle nécessitait de déplacer la classe qui y était installée. Dans ce contexte de besoin, la CCPC (alors qu'elle avait eu plus de 4 ans pour agir) a imposé comme seule possibilité, l'installation temporaire de bungalow permettant d'accueillir la classe déplacée avec prise en charge financière par la Commune de Cernex.

Notre Commune a été mise dans une position inadmissible : soit la Commune payait le bungalow, soit elle refusait des enfants au périscolaire. L'installation et le paiement du bungalow devaient être provisoires avant la mise en place des projets de restructuration du groupe scolaire avec une date de fin de location au 30 juin 2015. **Le 17 juillet 2013**, la Commune de Cernex a acquiescé en signant une convention alors que cette position est **en contradiction totale avec les statuts de la CCPC**.

En 2014 et n'ayant toujours pas réalisé de travaux au sein de notre école, la CCPC lance une étude de démographie et bâti scolaires sur l'ensemble du territoire avec le bureau d'étude CAUE. Cette dernière étude **2015** vient confirmer et amplifier notre besoin déjà notifié en **2009** et les conclusions sont sans appels et nous informent des éléments suivants :

- le manque de locaux dans notre école actuelle (bungalow, ateliers, dortoirs) est confirmé et il y a nécessité de faire des aménagements (stockage, bureaux, accessibilité).
- La réhabilitation de 2 classes avec sanitaires devient urgente.
- La nécessité de l'ouverture d'une nouvelle classe pour 2018 et de 2 autres au plus tard 2025 du fait de l'accroissement de notre population. A savoir une projection de +23 élèves dans 2 ans, + 79 élèves dans 10 ans.

Dans ce cadre et en connaissance de cause (étude 2009) la CCPC a favorisé par son manque d'action pérenne pendant plus de 6 ans une précarité fonctionnelle intolérable pour nos enfants et l'ensemble des intervenants scolaires.

Actuellement, la CCPC souhaite que l'on déloge le périscolaire de ses locaux actuels pour qu'elle y installe les classes et que finalement, ce soit nous qui trouvions encore une fois une solution au manque de salles de classe, sans investissement de la part de la CCPC.

Cette option est en dehors de notre compétence et de notre droit.

Nous pensons que ces problèmes d'infrastructure ne se règlent pas dans le déni de besoin ni dans la précipitation. Le Conseil Municipal estime que la commune de Cernex a déjà fait preuve depuis 2008 d'une grande patience et qu'il est maintenant nécessaire que la CCPC prenne ses responsabilités vis-à-vis de l'ensemble de notre population.

Dans ce cadre, nous considérons qu'il est nécessaire d'agir afin de :

- ne pas laisser des arrangements temporaires devenir un standard.
- permettre à nos enfants d'avoir un groupe scolaire de qualité.
- ne plus supporter une charge financière qui ne doit pas nous incomber. La location des bungalows à notre charge depuis 2013 se monte à plus de 27'000 euros. Nous pourrions utiliser cette somme dans d'autres actions en faveur des enfants de la Commune.
- ne plus être pris en « otage » pour nos enfants vis-à-vis de notre population.
- et enfin que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles prenne ses responsabilités statutaires.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble du Conseil Municipal a décidé de ne plus payer à la fin de ce mois de septembre la location du bungalow et la CCPC en a été informé en date du 28 août 2015.

Nous attendons réponse de la CCPC à notre dernière interpellation.

La Directrice de l'école ainsi que l'inspectrice d'Académie ont déjà été informées de cette situation.

Le Conseil Municipal et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour la défense de l'intérêt de nos enfants.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Maire
Jean-Louis Felfli